

## Intégration sociale et professionnelle

### L'essentiel en 3 secondes

Définir des objectifs d'intégration et assurer un meilleur pilotage de la collaboration avec les entreprises d'intégration sociale et professionnelle par les institutions de la sécurité sociale ; poursuivre la réflexion sur l'intégration sociale par une occupation durable sur le marché secondaire

### De quoi s'agit-il ?

L'insertion professionnelle vise à réinsérer les bénéficiaires sur le marché primaire du travail ; l'intégration sociale met l'accent sur la stabilisation et sur la participation à la vie sociale. Le soutien à l'intégration est central dans la prévention de la pauvreté. Les mesures de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité et de l'aide sociale y jouent un rôle important.

Le Programme national s'est concentré sur les thèmes suivants :

intégration sociale et professionnelle – entreprises d'intégration sociale et professionnelle (EISP, « entreprises sociales ») – marché secondaire du travail – collaboration interinstitutionnelle

### Principaux résultats du Programme national

- Les entreprises d'intégration sociale et professionnelle (EISP) sont des partenaires appréciés des organismes de la sécurité sociale (assurance-chômage, assurance-invalidité, aide sociale). Elles combinent des objectifs économiques, qui leur permettent de générer un revenu, et des objectifs sociaux d'accompagnement et de réinsertion des personnes qu'elles occupent. Elles sont un complément utile au marché primaire du travail et aux autres mesures d'intégration professionnelle.
- Un des facteurs clés de succès des EISP est la conclusion, avec les organismes de la sécurité sociale, de conventions de prestations pour chaque groupe cible.

### Défis actuels pour la prévention de la pauvreté

- Les mesures d'intégration professionnelle ne cesseront de gagner en importance avec les progrès de la numérisation, les changements structurels du marché du travail et la migration. Dans cette perspective, ce n'est pas seulement l'intégration professionnelle des chômeurs de longue durée qui est importante, mais aussi, et de plus en plus, l'intégration sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, des réfugiés, des personnes admises à titre provisoire ou encore des jeunes et des adultes atteints dans leur santé psychique.

### Recommandations fondées sur les travaux du Programme national

- Aux responsables des organes cantonaux ou communaux d'exécution de l'aide sociale, de l'AI et de l'AC : mettre en pratique les indications du guide pour la conclusion de conventions de prestations avec les EISP (voir tableau au verso).
- Développer des stratégies pour l'intégration sociale des personnes qui n'ont pratiquement pas de perspectives d'intégration sur le marché primaire du travail ; étudier le potentiel d'une occupation durable sur le marché secondaire pour les personnes concernées et pour réduire les charges de l'aide sociale.

## Pour approfondir

Source
Conseil fédéral, 2018, Résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018, Rapport du Conseil fédéral sur le Programme national et donnant suite à la motion 14.3890 Groupe socialiste du 25 septembre 2014
Publication du Programme : outil pratique
econcept AG, 2017, Conventions de prestations entre les organismes de la sécurité sociale et les entreprises d'intégration sociale et professionnelle (EISP). Guide à l'intention des organes d'exécution de l'aide sociale, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité. Berne : Programme national contre la pauvreté (éd.).
Publication du Programme national : étude
FHNW Fachhochschule Nordwestschweiz / SUPSI Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana / FFHS Fernfachhochschule Schweiz, 2016, Explorative Studie zu den Erfolgsfaktoren der sozialen und beruflichen Integration. Berne : OFAS.

## Aperçu du contenu d'une convention de prestations

		Contenus de la convention de prestations
Indications		Parties à la convention – Mandant et mandataire
		Objet et bases – Objet de la convention – Bases légales – Autres règlements, directives, concepts – Champ d'application
Conception de la convention de prestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Document clair</li> <li>– Références spécifiques</li> <li>– Principes centraux</li> </ul>	But et objectifs – <b>Objectifs de résultats prioritaires</b> – <b>Objectifs de prestations/de résultats de l'entreprise</b> – <b>Autres exigences à satisfaire</b> – <b>Indicateurs et valeurs cibles</b>
		Prestations et processus de prestations – Type et contenus de l'offre – <b>Description des groupes cibles</b>
		Volume du mandat et financement – <b>Volume du mandat</b> – <b>Calcul du prix</b> – Modalités de décompte et de remboursement – <b>Gestion des excédents et des pertes</b>
		Principes relatifs à la fourniture des prestations – <b>Obligations générales</b> – <b>Normes de qualité et garantie de la qualité</b> – <b>Organisation, gestion et personnel</b> – <b>Comptabilité, contrôle financier</b> – Protection des données et obligation de garder le secret
		Évaluation de la réalisation des objectifs et rapports – <b>Critères d'évaluation de la réalisation des objectifs et du contrôle financier</b> – <b>Rapports et entretien de reporting</b>
		Durée contractuelle et résiliation – <b>Durée de la convention</b> – <b>Modalités de modification, de prolongation et de résiliation</b>
		Recours et for juridique – Réglementation en cas de litige – For juridique
		Signature juridiquement valable – Date, lieu et signatures
Instrument de pilotage et de travail		

D'après econcept AG (2017), p. 7.

Le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté a été mis en œuvre de 2014 à 2018 par la Confédération, les cantons, les communes, les villes et les organisations de la société civile. Le Programme a permis de créer de nouvelles bases pour la prévention de la pauvreté et a favorisé la mise en réseau des acteurs. ([www.contre-la-pauvrete.ch](http://www.contre-la-pauvrete.ch))